

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Sénatoriales : trois requêtes en annulation introduites à la Cour constitutionnelle

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

COMME il fallait s'y attendre, des requêtes en annulation des résultats du premier tour des élections sénatoriales ont été introduites, auprès de la Cour constitutionnelle, par un certain nombre de candidats s'estimant lésés pour divers motifs.

La plus emblématique d'entre elles, au regard des interprétations nées après la publication des résultats par le Centre gabonais des élections (CGE), est, sans aucun doute, celle introduite par le candidat de Démocratie Nouvelle (DN) à Bitam, Christian Edou-Mintsa. Déclaré vainqueur avec 50,82 % des suffrages exprimés, ce dernier n'a pas cru bon de participer samedi dernier, au

second tour du scrutin, arguant le fait qu'il aurait remporté l'élection le 30 janvier dernier. C'est dire que la décision de la haute juridiction est particulièrement attendue. Tant elle devrait définitivement fixer les uns et les autres sur la notion de "majorité absolue", qu'aucun des deux candidats en lice dans le département du Ntem et la commune de Bitam n'a obtenue, selon le CGE, à l'issue du premier tour.

Ailleurs, c'est au siège unique du département de l'Ogoulou et de la commune de Mimongo que le représentant du Parti social démocrate (PSD), Jules Mbombe-Samaki, conteste la victoire du porte-étendard du Parti démocratique gabonais (PDG), Jean-Bernard Kombi. De même, dans le département de la Zadié et la commune de Mékambo, c'est également le candidat du PSD,

Dominique Kassangoye, qui remet en cause la victoire de son adversaire du PDG, Gérard Meguile. Quoi qu'il en soit, au regard des dispositions légales en vigueur, "la Cour constitutionnelle dispose d'un délai maximum de deux mois à compter de l'enregistrement des requêtes au greffe, pour rendre sa décision".

Mais tout laisse à penser qu'elle devrait se prononcer plus vite que prévu. D'autant que l'ouverture de la première session parlementaire est prévue, selon la Loi fondamentale, le premier jour ouvrable du mois de mars. Entendu également que le délai de dix jours, fixé pour déposer toute requête en annulation des résultats du 1er tour des sénatoriales, a pris fin hier. Et que celui du second court à compter du lundi dernier, jour de la proclamation des résultats par le CGE.



Photo: BANDOMA/L'Union

Dans les jours à venir, la Cour constitutionnelle devrait rendre sa décision.

Le parti de Ndaot Rembogo mène une opération de charme à Malinga



Photo: DR

Un rassemblement du PDS à Malinga.

Felicien N'DONGO
Mouila/Gabon

Le parti pour le développement et la solidarité sociale (PDS) de Me Séraphin Ndaot Rembogo a mené, récemment, des activités sociopolitiques dans le département de la Louetsi-Bibaka, dont Malinga est le chef-lieu. Cela par le biais du coordinateur national, Marcelin Batsouaka Nzemba, qui y a séjourné pendant plusieurs jours. C'était dans l'optique d'implanter davantage le parti.

En effet, on retiendra par exemple que, sur le plan social, l'action du PDS a été marquée dans le secteur de l'éducation à travers la dotation des kits scolaires distribués dans les écoles primaires de la commune de Malinga ; ainsi que de la remise de jouets aux petits Malinois, dans une région où tout ceci relève du mirage. Sans oublier le soutien

particulier au Centre médical à travers un don de médicaments, etc. Des gestes très appréciés par les populations de cette zone plutôt enclavée de la province de la Ngounié.

Par ailleurs, profitant de son séjour le secrétaire national du PDS a renouvelé ses structures de base, et installé de nouveaux responsables locaux. Le tout dans la perspective des prochaines échéances électorales. Les dernières en date, notamment les locales et les sénatoriales ayant montré que le PDS vit à Malinga où il dispose de 8 élus locaux...

Au regard de ce qui précède, Marcelin Batsouaka Nzemba a indiqué avoir fait une prospection de terrain lui ayant permis d'envisager une redynamisation encore plus forte de ses structures de base locales. Cette fois, avec la présence du président du PDS, Me Séraphin Ndaot Rembogo.

Assemblée nationale : Charles Ongono Onkoni, de suppléant à titulaire

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

L'ABSENCE prolongée de Justin Ndoundangoye, député du siège unique du 2e arrondissement de la commune de Franceville, en détention préventive dans le cadre de l'opération "Scorpion", est désormais comblée. Peu avant la clôture de la dernière session parlementaire, son suppléant Charles Ongono Onkoni lui a succédé.

Et ce, après la décision de confirmation en qualité de député titulaire rendu par le Bureau de l'Assemblée nationale. Lequel a statué après l'avis favorable rendu par la Cour Constitutionnelle tel que dispose la "loi fondamentale". C'est pourquoi l'intéressé a donc siégé au sein de l'hémicycle au nom des dispositions légales s'appliquant en cas d'absence prolongée d'un colistier.

Arborant sa nouvelle écharpe de député titulaire du siège unique du 2e arrondissement de la com-

mune de Franceville, Charles Ongono Onkoni, militant du Parti démocratique gabonais (PDG), vient d'effectuer sa première sortie officielle dans son fief. "J'ai profité de ma présence à Franceville pour expliquer aux chefs du deuxième arrondissement quelle est la situation réelle du siège au niveau de cet arrondissement. Mettre un terme à la confusion qui a régné durant un moment. Nous sommes dans un État de droit. Au sortir de l'élection législative de 2018, un ticket choisi par le Parti démocratique gabonais (PDG) a été élu. Partant de cela, les institutions de la République n'ont fait qu'appliquer la loi, suite à l'indisponibilité de l'ancien titulaire", a-t-il expliqué. Avant d'ajouter: "C'est à ce titre que je viens de rencontrer les chefs de quartiers pour me présenter à nouveau à eux. Nous ne pouvons que nous réjouir, parce qu'il était intéressant que le droit soit appliqué. Nous profitons de cette occasion pour remercier le président de la République, son



Photo: DR

Charles Ongono Onkoni succède à Justin Ndoundangoye à Franceville (2e siège).

Excellence Ali Bongo Ondimba, qui veille à la bonne marche des institutions de notre pays". Occasion pour lui d'offrir aux chefs de quartier des lots de bavettes et gels hydroalcooliques, lutte contre le Covid-19 oblige.